

Arrêté

Générale

colonial

## Arrêté n° n°31 rappelle d'anciennete

n°31

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

22 août 1930

Numéro JO

n° 405 du 31/08/1930

Date du numéro

31 août 1930

### TEXTE INTÉGRAL

M. Berger, adjoint des services civils avant dix-huit mois, qui réunit les conditions d'ancienneté et de séjour colonial exigées par le paragraphe A de l'article 6 de l'arrêté du 26 avril 1928, passe automatiquement adjoint après dix-huit mois, pour compter du 7 septembre 1929.